

Conseil Municipal du	5 décembre 2016	à	18h00
N°ordre	89	Titre	21 - Immobilisations corporelles - 77 - Produits exceptionnels - Divisions en volumes et opération foncière entre la VILLE DE POITIERS / GRAND POITIERS dans le cadre de la régularisation foncière du Viaduc Léon Blum
N° identifiant	2016-0450		
Rapporteur(s)	Bernard CORNU		
Date de la convocation			
Président de séance	Madame Laurence VALLOIS-ROUET	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	MME BALLON	Plans	
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	41		Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel BERTHIER - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. François BLANCHARD - Mme Patricia PERSICO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjoints Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Coralie BREUILLE - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
Absents	8		M. Jean-Baptiste RICCO - M. Georges STUPAR - M. Jean-José MASSOL - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Manon LABAYE - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Marie-Madeleine JOUBERT Conseillers municipaux
Mandats	4	Mandants	Mandataires
		Monsieur CLAEYS Alain	Madame VALLOIS-ROUET Laurence
		Monsieur JEAN Yves	Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur AIME Jules
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Monsieur CORONAS Patrick
		990	

Observations	Approbation des séances des 28 septembre 2015 et 27 juin 2016, celui du 9 mai 2016 est approuvé sauf par Mme FRAYSSE et M. ARFEUILERE. La délibération n° 94 a été adoptée après la n°1, la délibération 101 a été adoptée après la n° 45.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Immobilier

L'ouvrage d'art dénommé « Viaduc Léon Blum » a été réalisé et financé par Grand Poitiers dans le cadre de sa compétence communautaire « Transports ».

Achevé et mis en circulation en février 2014, le Viaduc Léon Blum surplombe les propriétés suivantes :

- le domaine routier et ses dépendances dont la gestion dépend désormais de Grand Poitiers mais dont la propriété est restée Ville de Poitiers (boulevard Solférino, boulevard du Grand Cerf et volume numéro 1 du Pôle Multimodal) ;

- le domaine public ferroviaire de la SNCF RESEAU et de la SNCF MOBILITE ;

- le domaine privé de la Poste Immo.

Il a été proposé et accepté que la structure de cet ouvrage d'art soit acquise en pleine propriété par Grand Poitiers en procédant à la division en volume de celui-ci afin de le distinguer de la propriété du sol restant à appartenir aux propriétaires listés ci-dessus.

Il y a donc lieu, pour la Ville de Poitiers de :

- faire procéder à la modification de l'Etat Descriptif de Division en Volumes dressé par Maître SABATIER, notaire à Poitiers, le 25 septembre 2006, ayant déjà fait l'objet de deux modificatifs dressés par le même Notaire les 24 octobre 2007 et 24 juin 2008, afin de faire procéder à la subdivision du lot numéro 1;

- dresser un Etat Descriptif de Division en Volumes en ce qui concerne les emprises au sol et le surplomb du boulevard Solférino et du boulevard du Grand Cerf dont la matérialisation figure en Annexe;

- faire procéder à l'échange de ces lots de volumes avec deux emprises correspondant aux piles de l'ancienne passerelle des Rocs cadastrées section BK numéros 49 et 52 conformément au tableau synthétique suivant :

ECHANGE SANS SOULTE

VILLE DE POITIERS / GRAND POITIERS

PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	PARCELLES / VOLUMES	EMPRISES / IDENTIFICATION	PRIX
Ville de Poitiers	Grand Poitiers	Volume traversant le pôle multimodal Lot 601a Lot 601b Lot 601c Lot 601d Lot 601e	Volume 1 traversant du pôle Multimodal Emprises et survol du Boulevard du Grand Cerf et du Boulevard Solférino	1 €

Grand Poitiers	Ville de Poitiers	BK 52 BK 49	Anciennes piles	1 €
----------------	-------------------	----------------	-----------------	-----

Précision faite que cette cession s'effectuera sans déclassement préalable, ainsi qu'il est prévu aux articles L. 3112-1 et L. 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les frais d'acte notarié au titre du modificatif de l'EDD.V du pôle multimodal et de celui concernant l'emprise et le survol des boulevards Solférino et du Grand Cerf seront à la charge de la Ville de Poitiers.

Et les frais d'acte notarié relatifs à l'échange à opérer avec l'agglomération seront à la charge exclusive de Grand Poitiers.

Un avis de la Brigade Nationale de Documentation et d'Enquêtes Domaniales a été obtenu le 30 juin 2014, lequel a été confirmé depuis par la Direction Régionale des Finances Publiques de Poitou-Charentes le 18 novembre 2014 et dont une demande de renouvellement lui a été adressée le 17 octobre 2016.

La gestion en volume de la propriété de cet ouvrage suppose l'adhésion à différents règlements qui y sont attachés, lesquels définiront avec précision les servitudes et rapports entre propriétaires des volumes superposés.

Par conséquent, il vous est proposé :

- D'accepter la modification de l'EDD.V du Pôle Multimodal susvisé aux fins de subdivision du Volume numéro 1 appartenant à la Ville de Poitiers ;
- D'accepter la division en volume d'une emprise au sol boulevard Solférino et du surplomb du boulevard du Grand Cerf ;
- D'accepter d'échanger les volumes correspondants avec les parcelles cadastrées BK numéros 49 et 52 appartenant à Grand Poitiers sans soule de part et d'autre ;
- D'accepter la soumission et l'adhésion par la Ville de Poitiers à tous les règlements relatifs à l'association foncière urbaine libre éventuellement créée à cette occasion ;
- D'imputer la dépense de 2 000 euros au budget principal de la Ville de Poitiers, sous fonction 824, article 2111, service 3 300 au titre du modificatif de l'état descriptif de division en volume du pôle multimodal et de l'état descriptif de division en volume à dresser au titre des survols du boulevard du Grand Cerf et du boulevard de Solférino.

POUR	38	
CONTRE	7	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Marie-Dolorès PROST, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



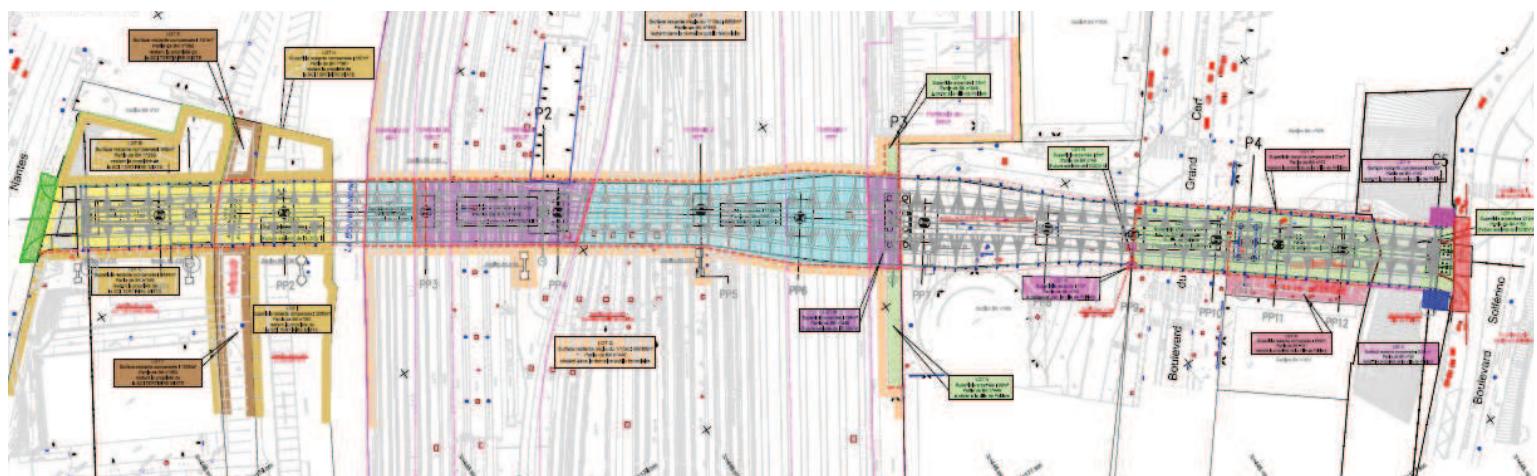
Affichée le	12 décembre 2016
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2016
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20161205- lmc112807-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	3.1
Nomenclature Préfecture	Acquisitions

Vue aérienne

Volume traversant pôle multimodal subdiviser pour cession à GRAND
POITIERS

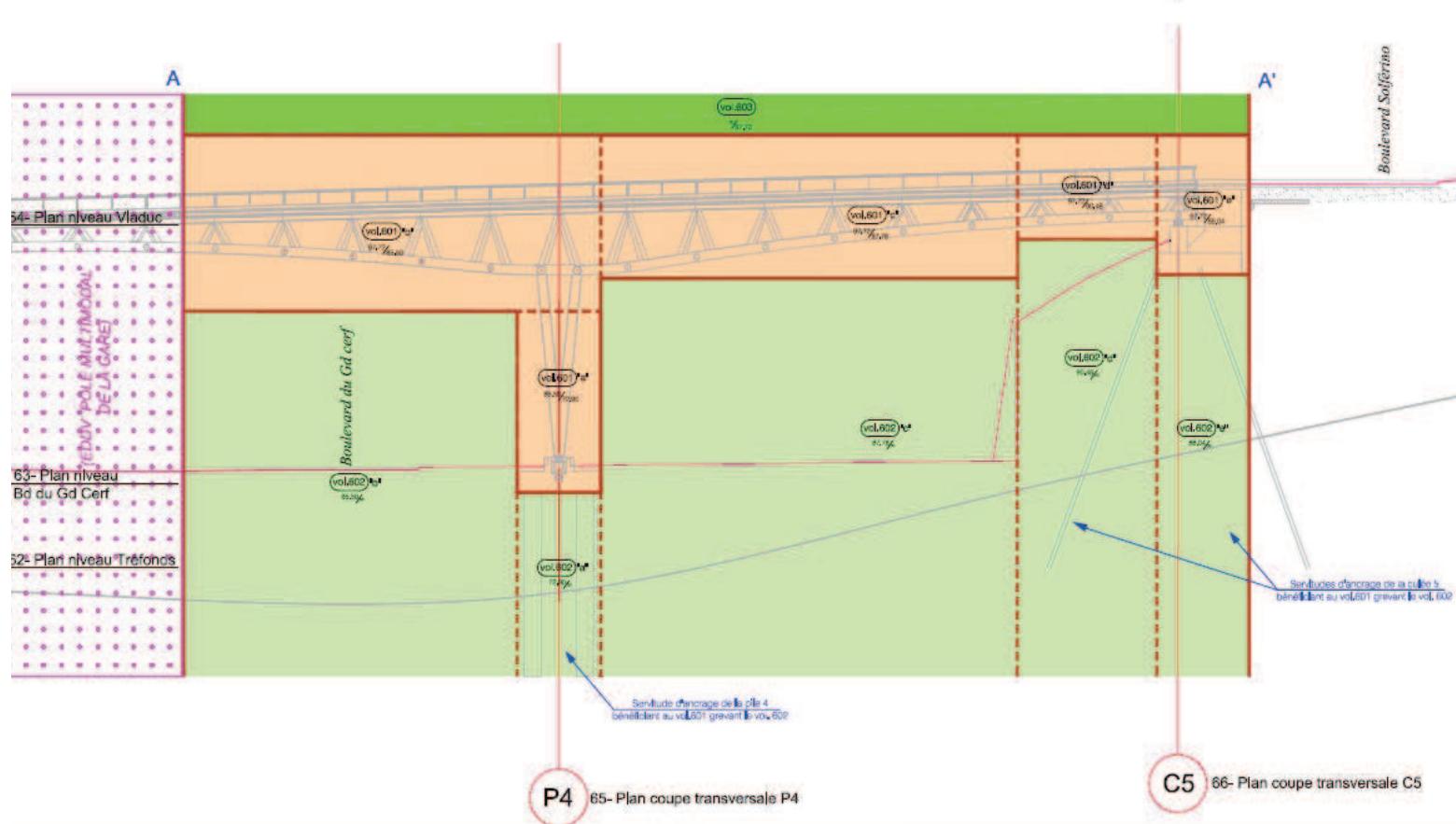
Volume 601 à céder à GRAND POITIERS



VILLE DE POITIERS

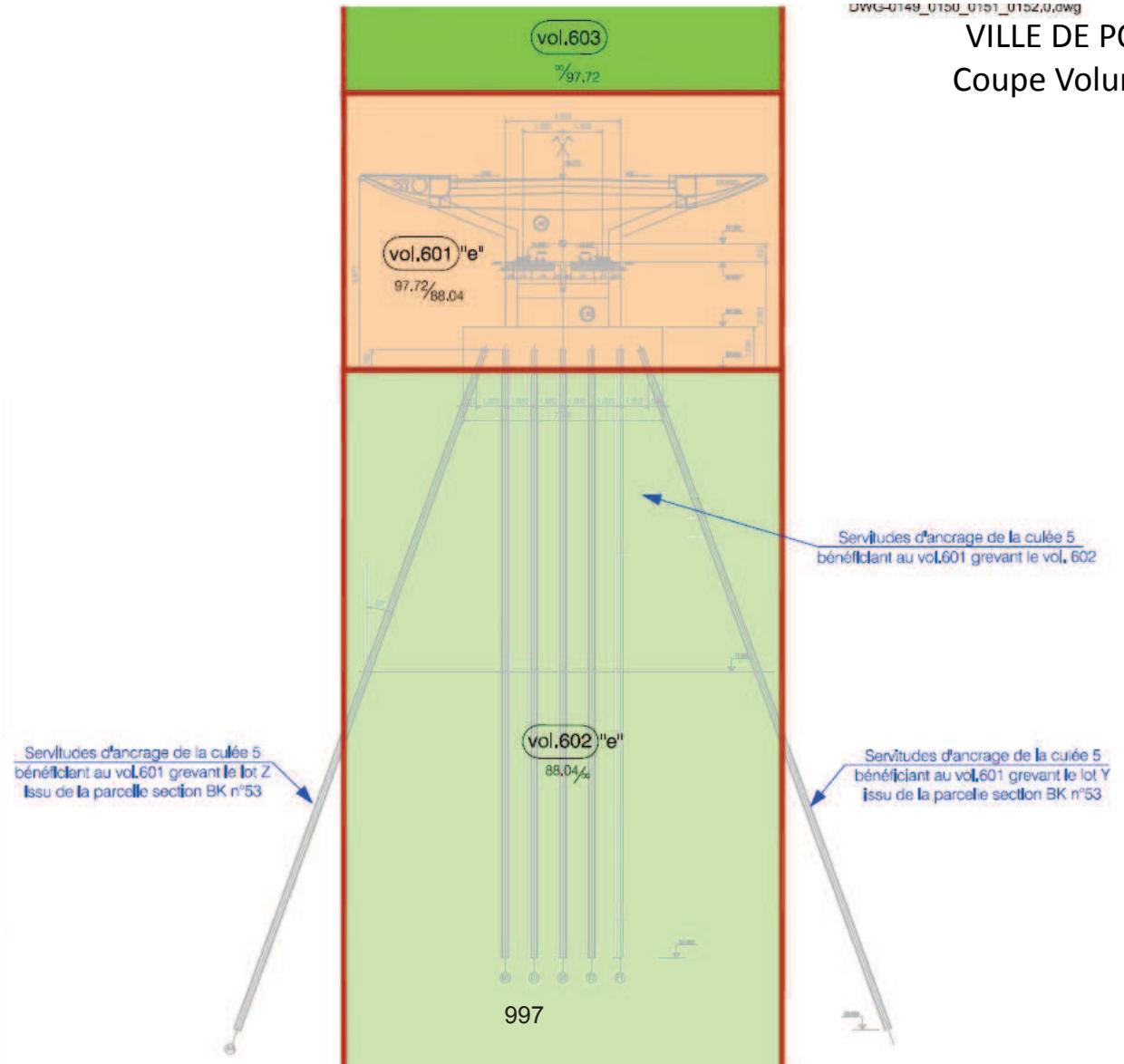
Coupe Volume 601

01



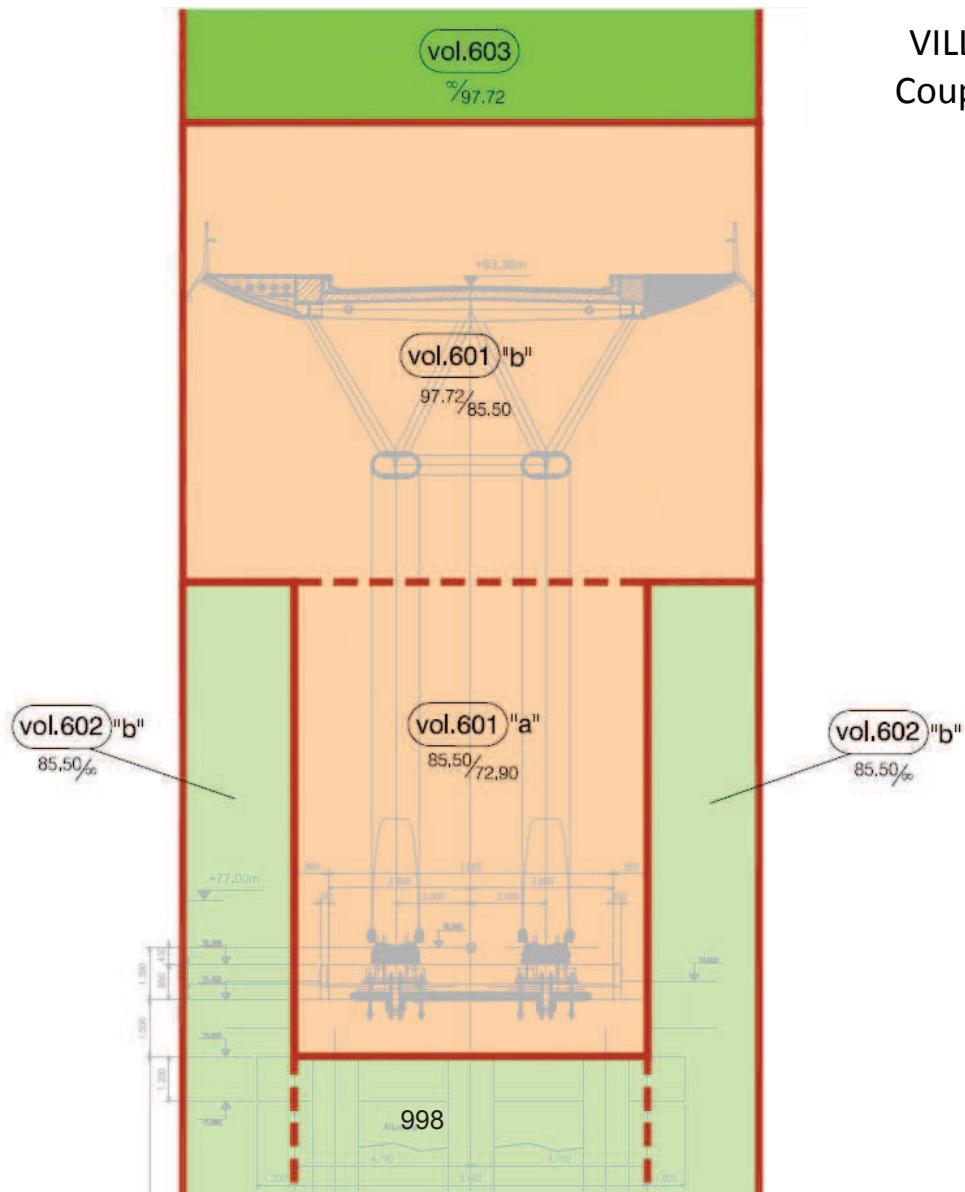
VILLE DE POITIERS
Coupe Volume 601

02



VILLE DE POITIERS
Coupe Volume 601

03





BK 49 et 52 à acquérir par la VILLE DE POITIERS

